

FICHE 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES D'ORIENTATION

		Passage en	Décision d'orientation	Maintien à la demande des familles	Procédure d'appel pour
COLLÈGE	Fin de 6 ^e	En 5 ^e			Désaccord sur le redoublement décidé par le chef d'établissement ou demandé par la famille
	Fin de 5 ^e	En 4 ^e			
	Fin de 4 ^e	En 3 ^e			
	Fin de 3 ^e		<p>À l'issue du conseil de classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{de} GT ou spécifique, - 2^{de} professionnelle - 1^{re} année de CAP 		Tout vœu d'orientation émis par la famille et refusé par le conseil de classe et par le chef d'établissement à l'issue du dialogue.
LYCÉE	Fin de 2 ^{de} GT ou de 2 ^{de} spécifique		<p>Passage en 1^{re} générale ou dans l'une des séries de la voie technologique.</p> <p>Le choix d'une orientation vers la voie professionnelle n'intervient qu'à la demande de la famille.</p>	<p>Si voie d'orientation est refusée par le conseil de classe et à nouveau à l'issue du dialogue avec le chef d'établissement</p> <p>ou</p> <p>à l'issue de la commission d'appel défavorable.</p>	Désaccord sur le redoublement décidé par le chef d'établissement ou demandé par la famille
	Fin de 1 ^{re} générale ou techno.	Terminale correspondante			Désaccord sur le redoublement décidé par le chef d'établissement ou demandé par la famille.